



## La Lettre d'ANDELAT n° 11

Décembre 2012

### Editorial

La 1<sup>ère</sup> « Lettre d'ANDELAT » a paru en octobre 2008, celle-ci sera le 11<sup>ème</sup> numéro. Son but était de vous informer davantage, sans se substituer au bulletin municipal qui, chaque début d'année, est très attendu, sans supprimer les articles sur les journaux locaux et sans négliger le site Internet de la commune qui tranquillement progresse en audience et augmente tous les mois le nombre de ses visiteurs.

Si la « lettre d'ANDELAT » vous donne une photographie trimestrielle des nouvelles communales, je vous incite à vous rendre sur le site internet que nous mettons à jour de façon régulière, vous y trouverez, les dernières infos, le calendrier des manifestations, une photothèque, etc. ....

Le site Internet reçoit plus de 50 visites par jour et ce mois de novembre, le nombre de 1 600 visites sera approché; et sur une période d'un an, ce sont 13 300 visites.

Toutes ces incitations sont pour démontrer qu'un de nos premiers soucis est de vous informer sur nos décisions ou sur la vie de notre commune.

J'en profite pour remercier les personnes qui contribuent à vous proposer cette information...

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Daniel MIRAL, Maire

### Coordonnées et horaires d'ouverture de la Mairie

**Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h**  
**Tél. 04.71.60.04.08 — Fax : 04.71.60.47.75**  
**Email : mairie-andelat@wanadoo.fr**

Le maire et les adjoints se tiennent à disposition du public à la demande, sur rendez-vous.

Vous pouvez désormais consulter Le site internet de La commune ANDELAT. Voici L'adresse :

[www.andelat.fr](http://www.andelat.fr)

Bienvenue sur la commune d'ANDELAT ~ actualités

Si vous souhaitez faire paraître des informations, déposez votre demande au secrétariat de mairie.



### Informations URBANISME

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE JARDIN

L'installation d'un abri d'un jardin est dispensée de toute autorisation d'urbanisme si son emprise au sol est inférieure ou égale 5m<sup>2</sup>, au-delà de ce seuil, une demande préalable de travaux est obligatoire.

Si l'installation de l'abri est dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé (500 m autour de l'église ou du site de Sailhant), une demande de travaux est obligatoire dans tous les cas.

## Les travaux réalisés

### **Petits travaux réalisés par les employés communaux :**

- *Construction d'un cache containers au village de Pagros*
- *Mise à niveau de toutes les bouches d'eau le long de la D40 à Gaymond et au Sailhant*
- *Travaux de préparation pour installer l'algeco à l'école maternelle*
- *Confection d'un plafond aux box des associations à la salle d'activités*
- *Pose d'un regard d'eaux pluviales au village de Gaymond*
- *Réparer tuyauterie aux abreuvoirs du village de Pagros*
- *Nettoyer buses des eaux pluviales au bourg d'Andelat*
- *Habillage de l'algeco à l'école maternelle*
- *Désherbage et entretien du cimetière*
- *Travaux de fossés au village de Pagros*
- *Réparer chambres de téléphone au village du Sailhant*
- *Travaux de fossés au village de Lacombe*
- *Fauchage de l'ensemble des bords de chemins et voies communales*
- *Divers travaux entretiens (ramassage papiers et autres à Montplain)*
- *Réparation de fuites d'eau et échange de pièces sur le réseau et château d'eau (Sailhant, Sebeuge)*

## Les décisions du Conseil Municipal

- **Le conseil municipal dans sa réunion du 12 octobre 2012 a désigné un architecte pour effectuer une étude préalable d'extension des bâtiments écoles.**
- **Dans le cadre du projet du contournement de Saint Flour, le Conseil Général a organisé la première réunion relative à l'aménagement foncier sur la commune d'ANDELAT et à laquelle les membres de la nouvelle commission ont été conviés.**
- **Un stage de formation au défibrillateur a été organisé par l'Association des Maires du Cantal, le Conseil Municipal et la Protection Civile. Plus de 20 personnes ont suivi le stage courant novembre.**

Plan Local d'Urbanisme :

Une prochaine réunion est prévue début décembre 2012 qui traitera le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation

Etude préalable pour les travaux à l'église :

Suite à la visite du directeur régional d'archéologie, des connaissances plus précises doivent être apportées concernant le niveau des fondations de l'église et celui des abords immédiats de l'édifice coté nord. Ce diagnostic archéologique sera réalisé gracieusement par les services de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Les désordres observés sur les parements du massif occidental, du chevet et du bas coté nord de la sacristie et de la Chapelle peuvent résulter de plusieurs causes que des sondages permettront de connaître plus précisément.

Local de la société de chasse :

La commission d'Appel d'offres s'est réunie et a choisi les entreprises qui doivent effectuer les travaux. Lors du prochain conseil municipal, ce choix sera entériné et les travaux pourront débuter.

Travaux de sécurisation de la voie communale du bourg au village de Gaymond

Les travaux de sécurisation de la voie communale du bourg au village de Gaymond sont terminés et mettent fin à un aménagement qui a débuté depuis plusieurs mois. La présence de barrières de sécurité devrait rassurer les automobilistes qui empruntent cette route et plus particulièrement en période hivernale. Le talus créé

sur une centaine de mètres lors de l'élargissement de la voie recevra des plantations d'arbustes qui permettront un embellissement paysager.



Le bourg d'ANDELAT possède désormais ,au sud, une voie routière confortable.

LES REDEVANCES SUR L'EAU  
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE  
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE  
REDEVANCE POUR PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Avant 2008, la commune d'ANDELAT, comme toutes les autres communes rurales comprenant moins de 400 habitants agglomérés permanents, était exonérée des taxes sur l'eau. Mais la loi du 3 décembre 2006 a modifié le système des redevances versées aux agences de l'eau (ADOUR-GARONNE pour la commune d'ANDELAT) et désormais toutes les communes sont assujetties et les redevances sont prélevées sur votre consommation d'eau potable et sur votre facture assainissement.

Le législateur avait prévu une mise en place progressive du système pour atteindre en 2012 les taux pleins votés par les agences de l'eau qui sont les suivants :

- 0.293€/m3, pour la redevance de pollution domestique,
- 0.220€/m3, pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte,
- 0.0377€/m3 pour la redevance pour prélèvement sur les ressources en eau,

Soit un total de 0,5507€/m3.

Pour la redevance de pollution domestique, uniquement, sont prévues des exonérations et plus particulièrement les élevages, sous réserve d'un comptage (le volume des bâtiments d'élevage est déduit du volume consommé).

Dans la « Lettre d'ANDELAT » d'octobre 2011, nous avons attiré l'attention des agriculteurs sur les conséquences importantes de cette redevance sur leur facture d'eau qui représente presque 60 % du tarif de la 2<sup>nd</sup>e tranche (au-delà de 100 m3). Très peu ont saisi l'opportunité de cette exonération qui nécessite obligatoirement la pose d'un compteur divisionnaire.

*NB: Dans cette opération, la commune d'ANDELAT ne sert que de « boîte à lettres » entre vous et l'Agence Adour Garonne.*

*Pour la deuxième année, il est organisé, à la salle d'activités, une soirée à l'occasion du Réveillon de la Saint-Sylvestre, le 31 décembre 2012 à partir de 20 heures, sur réservation.*



**« MENU DU LAGON »**

Apéritif de bienvenue

- Amuse bouche : *Verrine de crabe et avocat, huître et sa petite perle*
- Salade polynésienne : *Carpaccio de Saint-Jacques marinées au vinaigre de Papaye*
- *Brochette de requin et filet de rouget au citron vert*
- *Foie gras poêlé au pain d'épice, confit de mangues*

Pause des vahinés

- *Tournedos de magret de canard à la plancha*
- *Riz exotique — Gratin de pomme de terre au lait de coco*
- *Fromage*
- Trésors de TAHITI : *Baba au rhum et fruits tahitiens*

Tarif du repas : 60 € (vins et café compris)

**Le repas sera confectionné par Monsieur BENET, traiteur, « le Chalet du Puy Mary »**

**MENU ENFANT**

- *Foie gras de canard*
- *Filet de chapon à la crème*
- *Tagliatelle*
- *Bûche chocolat*

Tarif du repas : 20 €

L'animation sera assurée tout au long de la soirée par Alain : sono mobile avec variétés, accordéon, lumières, karaoké...

Pour les réservations, vous pouvez contacter Françoise ROYER ☎ 06.70.22.86.41 ou Michel GUY ☎ 06.76.48.38.09

Pour des raisons d'organisation, la date limite est le samedi 15 décembre 2012.